



# Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois

## Support pédagogique

### Objectif de formation

Les travailleurs et leurs supérieurs connaissent et appliquent les dix règles vitales pour la branche de la construction en bois.

### Formateurs

Chefs d'équipe, contremaîtres, préposés à la sécurité, personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO), chefs d'entreprise.

### Temps requis

~ 10 min par règle.

### Lieu de formation

Au poste de travail.

**suva**pro

Le travail en sécurité

## Conseils pour la formation

### Utilisation du support pédagogique

En tant que formateur, fixez le délai à l'intérieur duquel vos subordonnés devront avoir bénéficié de la formation prévue au moyen du présent support pédagogique. Pensez également aux travailleurs temporaires.

**Ne présentez pas toutes les règles en même temps, mais par ex. deux règles par semaine. Répétez régulièrement l'instruction.**

Choisissez un endroit adapté aux besoins de la formation, c'est-à-dire par ex. à l'atelier ou sur un chantier. Prévoyez env. 10 min pour chaque règle de sécurité.

### Préparation

Annoncez la formation à l'avance (thème, lieu, date, heure) et convoquez les collaborateurs suffisamment tôt, afin qu'ils puissent s'y préparer.

Taille idéale des groupes: 3–6 personnes.

Pour être bien préparé, vous devez être en mesure d'expliquer les règles et leur application en utilisant vos propres mots et un vocabulaire simple. Pensez également aux travailleurs de langue étrangère!

Commandez suffisamment tôt le nombre de brochures nécessaires, afin de pouvoir en remettre un exemplaire à chaque collaborateur concerné («Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois», réf. 84046.f).

### Présentation des règles de sécurité

Chaque règle fait l'objet d'une fiche spéciale. Le recto peut s'utiliser comme affichette. Après le cours, nous vous conseillons de l'apposer par ex. sur un tableau d'affichage. Des informations destinées au formateur sont inscrites au verso.

Il est important de tenir compte des réserves, critiques ou questions émises par les personnes qui participent à la formation et de rechercher ensemble des solutions pratiques et adéquates.

**Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».**

## Conseils pour les supérieurs

### Contrôle des règles en vigueur

En tant que supérieur, c'est vous qui donnez l'exemple. Respectez toujours les règles de sécurité. C'est le seul moyen d'être crédible. Récompensez les comportements respectueux de la sécurité. Les compliments motivent et sont plus efficaces que les sanctions.

Corrigez systématiquement tout comportement dangereux. Fixez aussi des thèmes prioritaires en contrôlant, par ex. pendant une semaine, le respect de la règle qui vient d'être présentée.

Consignez les contrôles effectués en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Si vous constatez qu'une règle n'est pas respectée, cherchez à connaître les raisons.

- Engagez une discussion avec les collaborateurs concernés.
- Demandez-leur pourquoi ils ne respectent pas la règle de sécurité prescrite.
- Ecoutez leurs arguments, répondez à leurs questions et clarifiez immédiatement les objections.

En cas de besoin, n'hésitez pas à répéter la formation.

Si vous n'obtenez pas de résultat, signalez les personnes récalcitrantes, afin que leur supérieur applique la sanction prévue (avertissement oral, avertissement écrit, mutation et, dans les cas extrêmes, licenciement).

### Publications complémentaires

Brochure «Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité», réf. 66109.f

Brochure «Des règles pour davantage de sécurité – Elaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les P.M.E.», réf. 66110.f

Brochure «Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? – Conseils de motivation pour la sécurité au travail», réf. 66112.f

Exemples d'accidents récents dans votre branche:  
[www.suva.ch/exemples-accidents](http://www.suva.ch/exemples-accidents)

## Bases légales

### **Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6, al. 1**

«L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.»

### **Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6, al. 4**

«L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent pas être mises à la charge des travailleurs.»

### **Documentation**

Dans la directive CFST 6508 («Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail»), le législateur exige un concept de sécurité interne, lequel doit être complété par une documentation de la formation accomplie par les collaborateurs. Pour documenter la formation dispensée au moyen du présent support pédagogique, il suffit de compléter la fiche «Attestation de formation» en annexe. Toutes les indications nécessaires y sont mentionnées.

En tant qu'employeur, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité au travail. Ce support pédagogique vous permettra de faire en sorte que l'ensemble de vos effectifs dispose des connaissances de base requises en la matière.

## Fixer les bonnes priorités

Les statistiques sont éloquentes: chaque année, en Suisse, plusieurs personnes sont victimes d'accidents mortels ou gravement invalidants dans la branche de la construction en bois. D'autres décèdent également de maladies dues à l'amiante.

Nul n'est à l'abri d'un accident, même les pros. Et ils ont parfois eux aussi besoin de se remémorer les règles de base. En respectant et en imposant les dix «règles vitales» préconisées, vous avez la possibilité d'empêcher des accidents et de préserver des vies.

**En cas de danger, il faut dire STOP, interrompre tout de suite le travail et le reprendre uniquement après avoir rétabli les conditions de sécurité requises.**

Les «Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois» ont été élaborées par la Suva avec le concours de l'Association suisse des entreprises de construction en bois et des syndicats de la branche. Cette coopération est l'expression du principe de partenariat social caractéristique de la Suva.

## Instruire les collaborateurs

Les supérieurs – préposés à la sécurité, contremaîtres ou chefs d'équipe – sont d'excellents ambassadeurs de la sécurité. Ils bénéficient de la crédibilité nécessaire pour expliquer les «règles vitales» en vigueur.

**Ce support pédagogique vous permettra d'organiser une mini-formation pour chaque «règle vitale» sur un lieu de travail correspondant au sujet abordé.** Vous trouverez des précisions à ce propos au chapitre «Conseils pour la formation».

Il existe également un dépliant consacré aux «Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois» (réf. 84046.f). Ce document est destiné à être remis aux collaborateurs.

**La Suva soutient les employeurs et les travailleurs dans le cadre de la promotion de la sécurité au travail. La «Vision 250 vies» vise à empêcher 250 accidents mortels en dix ans dans l'ensemble des branches assurées.**

## Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois



### Règle 1

Sécuriser les zones à risque de chute.



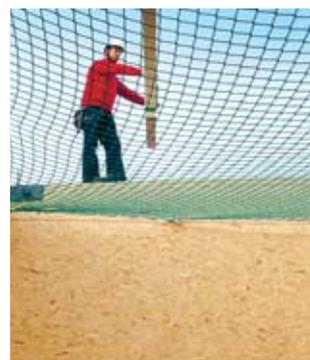
### Règle 2

Sécuriser les ouvertures dans les sols.



### Règle 3

Installer un échafaudage de façade.



### Règle 4

Prévenir les chutes.



### Règle 5

Installer des accès sûrs.



### Règle 6

Déplacer correctement les charges.



### Règle 7

Stabiliser les éléments de construction.



### Règle 8

Utiliser des équipements de travail sûrs.



### Règle 9

Se protéger contre la poussière d'amiante.



### Règle 10

Porter les équipements de protection.

Pour rentrer chez soi en bonne santé.

## Le modèle Suva

### Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

#### **Suva**

Sécurité au travail  
Case postale, 1001 Lausanne

#### **Renseignements**

Tél. 021 310 80 40-42

#### **Commandes**

[www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f)

Fax 041 419 59 17

Tél. 041 419 58 51

Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois

#### **Secteur forêt, arts et métier**

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition, août 2012

2<sup>e</sup> édition, octobre 2012 – 1500 à 2500 exemplaires

#### **Référence**

88818.f



## Règle 1

Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute.

## Règle 1

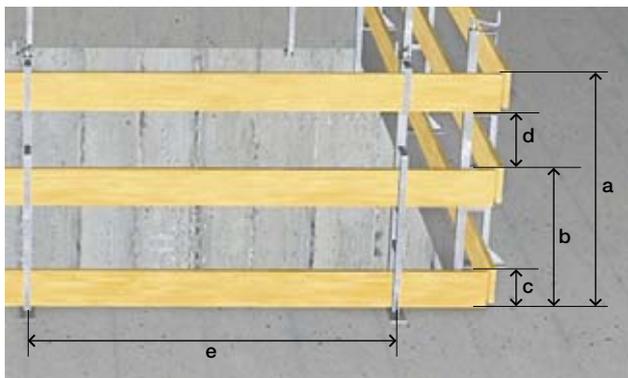
Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute.

**Travailleur:** Je ne travaille jamais à proximité d'une zone à risque de chute. Je sécurise d'abord cette zone ou j'annonce le danger à mon supérieur.

**Supérieur:** Je fais systématiquement sécuriser les zones à risque de chute. Je veille à ce que le matériel nécessaire soit disponible sur place. Je fais immédiatement corriger les lacunes annoncées.

## Méthode de formation

Quelles sont les exigences à respecter lors de l'installation et du contrôle de la protection latérale? Montrez un exemple de protection latérale en trois parties correctement installée.



- a) Hauteur main courante: 95–105 cm
- b) Hauteur filière intermédiaire: 50–60 cm
- c) Hauteur de plinthe: min. 15 cm
- d) Distance entre filières: max. 47 cm
- e) Distance entre montants: max. 2,50 m  
(pour planches en bois massif brut et dimensions min. 24 x 160 mm ou min. 27 x 125 mm)

Chaque élément doit être solidement fixé.

### Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de lacune et expliquez comment avertir les personnes présentes.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On ne travaille pas à proximité d'une zone à risque de chute non sécurisée.
- Les lacunes sont immédiatement éliminées ou annoncées au supérieur.
- Les zones à risque de chute doivent être correctement sécurisées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation sur les chantiers en cours

Y a-t-il des zones à risque de chute non sécurisées sur les chantiers? Interrogez les collaborateurs et discutez ensemble des moyens de sécuriser les zones à risque. Désignez un responsable.

### Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), réf. Suva 1796.f
- [www.suva.ch/equipements-de-protection](http://www.suva.ch/equipements-de-protection)
- Fiche technique «Protections latérales», réf. Suva 33017.f



1 Barrière de protection: 2 m avant la zone à risque de chute



2 Echafaudage à chevalets avec protection latérale correcte



3 Ouverture dans une paroi sécurisée par une protection latérale



## Règle 2

Nous sécurisons les ouvertures dans les sols.



## Règle 2

Nous sécurisons les ouvertures dans les sols.

**Travailleur:** Si je vois une ouverture dans le sol, je la sécurise tout de suite. Si je n'ai pas le matériel nécessaire, j'annonce le danger à mon supérieur.

**Supérieur:** Je contrôle régulièrement le chantier et je fais sécuriser les ouvertures dans les sols.

## Méthode de formation

**Donnez des exemples d'ouvertures dans les sols à l'intérieur des ouvrages et sur les toits pendant les différentes phases de travaux: cages d'escaliers, cages d'ascenseur, conduits de ventilation, conduits d'installation, puits de lumière, etc.**

### Sécurisation des ouvertures dans les sols

Il existe trois méthodes faciles pour sécuriser correctement les ouvertures dans les sols. Expliquez-les en prenant un exemple concret sur le chantier.

- 1) Sécuriser l'ouverture au moyen d'une protection latérale en trois parties (voir règle 1).
- 2) Sécuriser l'ouverture avec une couverture résistante la rupture et solidement fixée. Attention:
  - utiliser des plateaux en bois (pas de panneaux de coffrage)
  - le bois ne doit présenter aucun dommage apparent (fente, trou)
  - ne pas créer d'obstacle dangereux (risque de chute)
- 3) Filet de sécurité (fig. 3)

### Responsable

Indiquez le responsable à qui s'adresser en cas de danger et expliquez comment avvertir les personnes présentes.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les ouvertures dans les sols doivent être correctement sécurisées.
- Les lacunes sont immédiatement éliminées ou annoncées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation sur les chantiers en cours

Y a-t-il des ouvertures non sécurisées dans les sols sur nos chantiers? Interrogez les collaborateurs et discutez ensemble des moyens de sécuriser les zones à risque. Désignez un responsable.

### Publications complémentaires

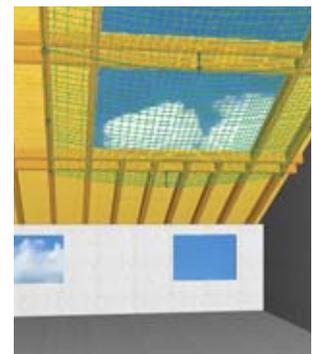
- Liste de contrôle «Ouvertures dans les planchers», réf. Suva 67008.f
- Feuillet d'information «Travailler en toute sécurité dans les cages d'ascenseur», réf. Suva 44046.f



1 Petite ouverture fermée par des planches posées en surface



2 Petite ouverture près d'une paroi fermée par des planches encastrées



3 Grande ouverture avec filet de sécurité posé en surface





## Règle 3

Nous installons un échafaudage de façade dès 3 m de hauteur.

## Règle 3

Nous installons un échafaudage de façade dès 3 m de hauteur.

**Travailleur:** S'il n'y a pas d'échafaudage, je n'exécute pas de travaux en façade. Je n'utilise que des échafaudages sûrs. Si je constate des lacunes, je les annonce tout de suite à mon supérieur.

**Supérieur:** Je contrôle quotidiennement les échafaudages. Je fais immédiatement éliminer les lacunes ou je les annonce à la direction des travaux. Si la sécurité n'est plus garantie, j'interromps les travaux aux postes de travail concernés.

## Méthode de formation

**Expliquez qu'un échafaudage de façade est obligatoire dès 3 m de hauteur de chute et qu'il est interdit d'exécuter des travaux en façade sans échafaudage.**

### Contrôle quotidien

Les échafaudages doivent être contrôlés avant d'être utilisés. Expliquez en quoi consiste le contrôle requis.

### Pour tous les échafaudages de façade

- Accès sûrs pour tous les ponts d'échafaudage
- Platelages intacts (pas de panneaux de coffrage)
- Platelages assurés de façon à ne pas pouvoir être déplacés
- Plinthes, garde-corps et filières intermédiaires
- Distances par rapport à la façade max. 30 cm ou obligation d'installer des consoles ou des garde-corps intérieurs
- Stabilité de l'échafaudage (ancrage, appuis suffisants)
- Protection contre les chutes au bord des toits
- Garde-corps supérieur de l'échafaudage situé au moins 80 cm au-dessus du poste de travail le plus élevé

### Responsable

Indiquez le responsable à qui s'adresser en cas de défaut ou d'absence d'échafaudage et expliquez comment prévenir les personnes présentes.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Interdiction de travailler sur un échafaudage qui présente des lacunes.
- Les lacunes sont immédiatement éliminées ou annoncées.

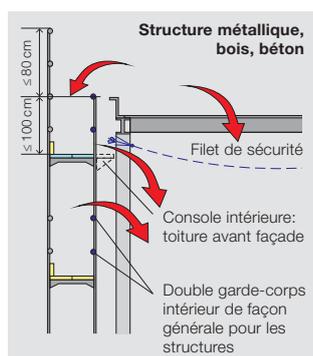
Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation sur les chantiers en cours

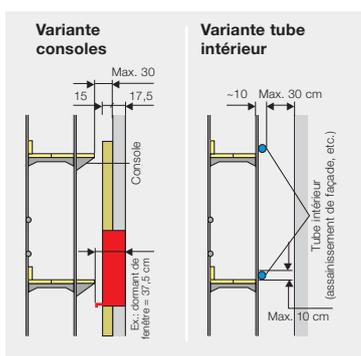
Y a-t-il des échafaudages défectueux ou non conformes sur nos chantiers? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

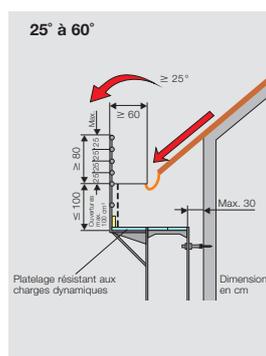
- Feuillet d'information «Echafaudages de façade», réf. Suva 44077.f
- Liste de contrôle «Echafaudages de façade», réf. Suva 67038.f
- Fiche thématique «Paroi de protection de couvreur pour échafaudage de façade», réf. Suva 33022.f
- Autres publications relatives à la sécurité des échafaudages: [www.suva.ch/echafaudages](http://www.suva.ch/echafaudages)



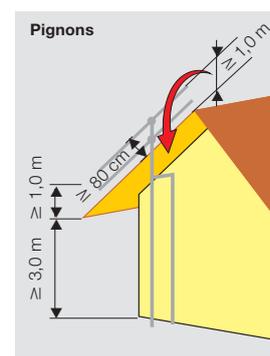
**1** Double protection latérale à l'intérieur sur les structures porteuses



**2** Solutions en cas de distance supérieure à 30 cm par rapport à la façade



**3** Paroi de protection de couvreur pour toits pentus de 25° à 60°



**4** Pignon avec protection latérale





## Règle 4

Nous prévenons les chutes dès  
3 m de hauteur.

## Règle 4

Nous prévenons les chutes dès 3 m de hauteur.

**Travailleur:** Je travaille toujours en appliquant les mesures de protection prescrites dès 3 m de hauteur de chute. J'interromps le travail si les moyens disponibles n'offrent pas la protection requise contre les chutes.

**Supérieur:** Je détermine les mesures de protection à prendre contre les chutes dès la phase de planification. J'instruis les collaborateurs en conséquence et je vérifie régulièrement l'efficacité des mesures requises.

## Méthode de formation

**Expliquez que des mesures de protection contre les chutes sont obligatoires dès 3 m de hauteur de chute. Tout travail est interdit en l'absence de ces dernières.**

### Contrôle des mesures de protection

Les mesures de protection contre les chutes doivent être régulièrement contrôlées par les collaborateurs. Expliquez en quoi consistent les contrôles requis.

### Pour toutes les mesures de protection

- Les mesures de protection doivent être prévues de façon à pouvoir travailler en toute sécurité à chaque poste de travail.
- La mise en place d'échafaudages roulants, de plateformes élévatrices de personnel, de filets de sécurité et autres est obligatoire dès 3 m de hauteur de chute.
- Des mesures de protection collective telles que des protections latérales ou des filets de sécurité doivent être préférées aux mesures individuelles (EPI).
- Les travaux sur cordes (EPI antichutes) sont autorisés uniquement lorsqu'il n'existe pas d'autre solution technique (utilisation et formation selon feuillet d'information «La sécurité en s'encordant»).

### Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de lacune et expliquez comment avertir les personnes présentes.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les travaux sont effectués uniquement si l'on dispose des mesures de protection requises.
- Les lacunes sont immédiatement annoncées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation sur les chantiers en cours

Existe-t-il des postes de travail insuffisamment sécurisés sur les chantiers en cours? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

- Fiche technique «Exigences de sécurité relatives aux filets de sécurité», réf. Suva 33001.f
- Feuillet d'information «La sécurité en s'encordant», réf. Suva 44002.f
- Feuillet d'information «Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut», réf. Suva 44066.f
- Exigences de sécurité relatives aux filets de sécurité utilisés dans la construction d'ouvrages à ossature métallique préfabriqués:  
[www.suva.ch/installations-protection](http://www.suva.ch/installations-protection)



1 Plateforme élévatrice pour le montage d'éléments porteurs



2 Protection latérale mobile pour zone à risque de chute temporaire au bord du toit



3 Echafaudages roulants à usage modulaire



## Règle 5

Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



## Règle 5

Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.

**Travailleur:** Je n'utilise que des accès sûrs. Si je constate une lacune, je l'annonce tout de suite à mon supérieur et j'avertis les personnes présentes.

**Supérieur:** Je fais installer des accès sûrs. Je veille à ce que le matériel nécessaire soit mis à disposition.

## Méthode de formation

**Etablissez la liste des accès nécessaires au cours des différentes phases de travaux: échelles simples, échelles de couvreur, escaliers, rampes d'accès, passerelles, etc.**

### Contrôle des accès aux postes de travail

Les échelles, les tours escaliers, les passerelles, les rampes d'accès et autres doivent être régulièrement contrôlés. Un contrôle approfondi doit être réalisé au moins une fois par an dans le cadre des travaux de maintenance.

### Prescriptions de sécurité

- Tous les postes de travail doivent être accessibles en toute sécurité.
- Dans les ouvrages préfabriqués, un escalier doit permettre d'accéder en toute sécurité aux dalles entre étages.
- Utiliser des échelles uniquement lorsqu'il n'est pas possible d'accéder au moyen d'un escalier. L'accès au moyen d'un escalier est plus sûr.
- Les échelles simples et les échelles de couvreur s'utilisent uniquement sur des surfaces résistantes à la rupture et avec des points d'appui sûrs.
- Installer des passerelles sur les surfaces de toiture non résistantes à la rupture.

### Responsable

Indiquez le responsable à qui s'adresser en cas de lacune ou d'absence d'accès sûr.

### Contrôle

Enoncez les points qui seront contrôlés.

- Tous les postes de travail sont pourvus d'accès sûrs.
- Pas d'accès improvisés.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation au poste de travail

Les postes de travail à l'atelier ou sur les chantiers en cours sont-ils tous pourvus d'accès sûrs? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

- Fiche technique «Toitures résistant à la rupture ou à résistance limitée à la rupture», réf. Suva 33027.f
- Feuillet d'information «Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses. Conseils pour votre sécurité», réf. Suva 44026.f
- Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas sur les chantiers», réf. Suva 67180.f
- Liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons», réf. Suva 67001.f



**1** La bonne échelle au bon endroit: pour pouvoir accéder en toute sécurité à chaque poste de travail.



**2** Echelle de couvreur: pour éviter de glisser.



**3** Surfaces de toiture non résistantes à la rupture: utiliser des passerelles.



## Règle 6

Nous élinguons et déplaçons les charges de manière sûre.



## Règle 6

Nous élinguons et déplaçons les charges de manière sûre.

**Travailleur:** Je n'utilise pas de grue si je ne possède pas le permis requis. Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation.

**Supérieur:** Je confie l'élinguage et le déplacement des charges uniquement aux personnes spécialement formées à cet effet. Je veille à ce que les équipements soient régulièrement contrôlés.

## Méthode de formation

Différents moyens de levage sont utilisés pour transporter des charges à l'atelier et sur les chantiers. En veillant à ce que les grues soient utilisées de manière correcte, vous apportez une contribution essentielle pour la sécurité au travail.

### Contrôle des grues et des élingues

- La grue est-elle contrôlée, entretenue et remise en état conformément aux prescriptions du fabricant?
- Les élingues sont-elles en parfait état? Sont-elles exemptes de déchirures, de coupures, de nœuds et d'écrasements?

### Elingage des charges

- Le poids de la charge à transporter doit être réparti de manière équilibrée. Tenir compte du centre de gravité de la charge.
- Tendre les élingues entourant la charge de manière à ce qu'elles ne puissent pas glisser lors du levage.
- D'un signe de la main, indiquer au grutier de «lever lentement». Surveiller le levage de la charge depuis un endroit proche et sûr.

### Responsable et grutier

- Désignez un responsable à qui s'adresser en cas de question, d'hésitation ou de lacune.
- Les grutiers doivent être en possession du permis de grutier.

### Contrôle

Enoncez les points qui seront contrôlés.

- Les grues et les élingues sont-elles utilisées conformément aux prescriptions de l'entreprise et du fabricant?
- Les collaborateurs respectent-ils les prescriptions de sécurité lorsqu'ils utilisent des grues?
- Les conducteurs de camions-grue et de grues à tour pivotante doivent être titulaires d'un permis conforme aux exigences de l'ordonnance sur les grues.

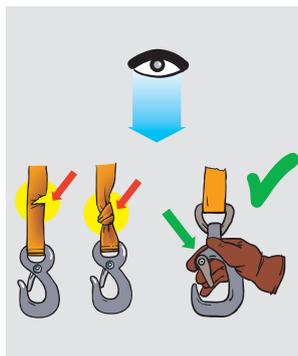
Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation au poste de travail

Y a-t-il des problèmes concernant l'élingage et le décrochage des charges à l'atelier ou sur les chantiers? Les collaborateurs chargés du transport des charges suivent-ils régulièrement des cours d'instruction à ce sujet?

### Publications complémentaires

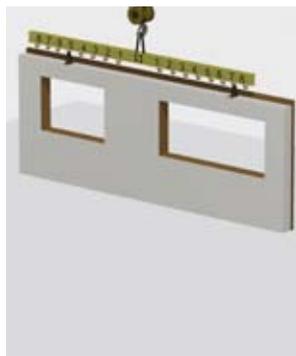
- Dossier de formation «Elingage de charges», réf. Suva 88801.f
- Liste de contrôle «Ponts roulants», réf. Suva 67159.f
- Liste de contrôle «Eléments de construction en bois», réf. Suva 67095.f
- Ordonnance sur les grues, réf. Suva 1420.f



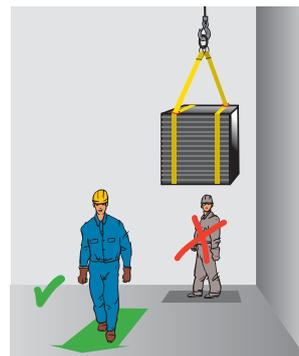
1 L'élingue est-elle en parfait état?



2 Le poids de la charge est-il réparti de manière équilibrée?



3 La charge est équilibrée au moyen d'une traverse.



4 Ne jamais rester sous une charge en suspension.





## Règle 7

Nous garantissons la stabilité de chaque élément en tout temps.

**suva**pro

Le travail en sécurité

88818.f/Règle 7

## Règle 7

Nous garantissons la stabilité de chaque élément en tout temps.

**Travailleur:** Je dépose les éléments de construction uniquement aux endroits prévus à cet effet. Je veille à ce qu'ils soient toujours sécurisés de manière à ne pas pouvoir glisser ou basculer.

**Supérieur:** Je donne des instructions précises concernant la manière de sécuriser les éléments de construction lors de la production, du transport et du montage. Je vérifie régulièrement que ces instructions sont respectées.

## Méthode de formation

Expliquez que les éléments stockés verticalement doivent toujours être sécurisés de manière à ne pas pouvoir glisser ou basculer. Ils doivent être entreposés dans les zones prévues à cet effet et sécurisés en utilisant les équipements requis.

### Sécurisation des éléments

- Le matériel nécessaire doit être mis à disposition afin que les éléments soient sécurisés selon les prescriptions et ne puissent pas glisser ou basculer.
- Choisir un endroit approprié pour le stockage des éléments de construction.
- Les éléments de grande dimension doivent être sécurisés individuellement.
- Les éléments doivent être assurés indépendamment de l'accessoire de levage. Ils ne doivent pas être détachés avant d'avoir été fixés à l'engin de levage.
- Tenir compte des paramètres externes tels que le vent ou un choc occasionné par une grue ou un chariot élévateur.

### Responsable

Désignez un responsable à qui s'adresser en cas d'hésitation concernant la sécurisation des éléments de construction.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Choisit-on un endroit approprié pour stocker les éléments de construction?
- Les éléments de construction sont entreposés conformément aux prescriptions.

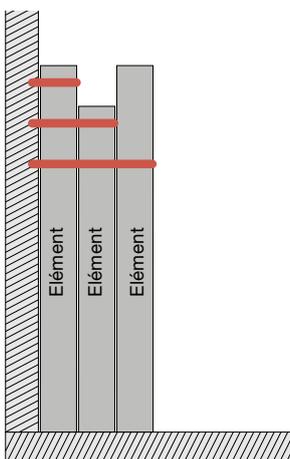
Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation au poste de travail

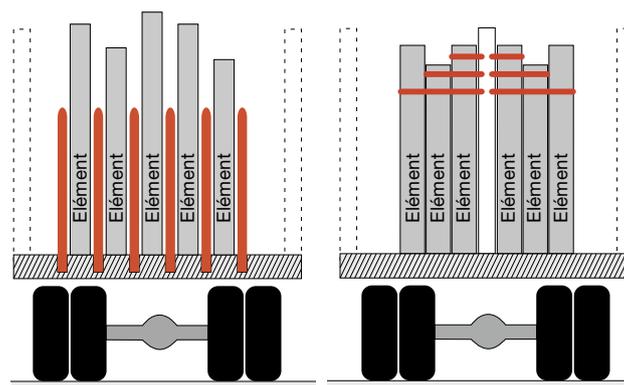
Existe-t-il des incertitudes concernant le lieu de stockage et la sécurisation des éléments de construction? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

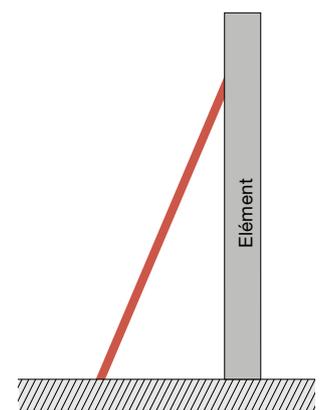
- Liste de contrôle «Entreposage de panneaux en bois et en plastique», réf. Suva 67025.f
- Liste de contrôle «Éléments de construction en bois», réf. Suva 67095.f



1 Éléments sécurisés individuellement en zone de stockage temporaire.



2 Chaque élément est stabilisé ou détaché individuellement.



3 Etai de stabilisation utilisé lors du montage.



## Règle 8

Nous utilisons des équipements de travail sûrs et en parfait état.



## Règle 8

Nous utilisons des équipements de travail sûrs et en parfait état.

**Travailleur:** Je contrôle si les dispositifs de protection sont complets et en parfait état de fonctionnement. Je répare les équipements défectueux ou je les signale à mon supérieur.

**Supérieur:** Je veille à ce que les équipements nécessaires soient disponibles pour les travaux prévus. Je fais réparer ou remplacer les équipements incomplets ou défectueux.

## Méthode de formation

**Rappelez les consignes spécifiées dans la notice d'instructions et le plan de maintenance interne. Elles doivent être strictement respectées pour le contrôle, l'entretien et la réparation ainsi que l'achat et le remplacement des équipements de travail.**

### Equipements de travail sûrs et en parfait état

- Contrôler si les équipements de travail nécessaires sont disponibles pour les travaux prévus.
- Contrôler et entretenir les équipements de travail selon la notice d'instructions et les consignes de l'entreprise.
- Utiliser uniquement des équipements de travail complets et des dispositifs de protection en parfait état de fonctionnement.
- Observer les intervalles d'entretien des outils de coupe et des dispositifs de protection. Remplacer les outils de coupe émoussés.



1 Réparer et entretenir l'outillage.



2 Entretien des composants de sécurité et contrôler leur parfait état de fonctionnement.

- Chaque collaborateur est responsable du contrôle et de l'entretien des équipements de travail qui lui sont confiés.

### Responsable

Désignez un responsable à qui s'adresser en cas de question, d'hésitation ou de lacune. Définissez les modalités de contrôle des équipements de travail en accord avec le responsable ainsi que la marche à suivre en cas de lacune.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les équipements de travail sont utilisés selon les consignes de l'entreprise et du fabricant.
- Pas de «court-circuitage» ou de «manipulation» des dispositifs de protection.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation dans l'entreprise

Les équipements de travail sont-ils utilisés conformément à leur destination? Les équipements de travail et les dispositifs de protection sont-ils en parfait état? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

- «Liste de contrôle «Réception d'équipements de travail», réf. Suva 66084/2.f
- Directive CFST «Equipements de travail», réf. Suva 6512.f



3 Respecter les consignes d'entretien du fabricant.





## Règle 9

Nous nous protégeons contre la  
poussière d'amiante.

**suva**pro

Le travail en sécurité

88818.f/Règle 9

## Règle 9

Nous nous protégeons contre la poussière d'amiante.

**Travailleur:** Je ne manipule pas de matériaux amiantés si les mesures de protection nécessaires n'ont pas été prises et sans instructions précises. Si je découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, je dis STOP et j'informe mon supérieur.

**Supérieur:** Pour les ouvrages construits avant 1990, j'examine s'il faut s'attendre à trouver de l'amiante. J'organise les mesures de protection nécessaires.

## Méthode de formation

**L'inhalation de fibres d'amiante peut provoquer le cancer. Vos collaborateurs doivent connaître ce danger et savoir comment s'en protéger. Examinez les ouvrages construits avant 1990 avant d'entreprendre des travaux. En cas de doute, des analyses de matériaux peuvent être effectuées.**

### Protection contre l'amiante

La libération de fibres d'amiante doit être maintenue à un niveau minime. Dans la mesure du possible, ne pas travailler les produits amiantés!

### Enlèvement des produits en fibrociment

- Démontage sans destruction (dans l'ordre de montage inversé).
- Ne pas casser, scier ou percer le matériau.
- Ne pas utiliser de toboggans de déversement.
- Porter un masque FFP3 et une combinaison à usage unique.

### Nettoyage des produits en fibrociment

- Il ne faut pas réaliser de travaux usant la surface des produits amiantés.
- Il faut renoncer au meulage, nettoyage à haute pression, brossage, etc.

### Traitement des produits amiantés

Les travaux lors desquels d'importantes quantités de fibres d'amiante peuvent être libérées ne doivent être exécutés que par des entreprises de désamiantage reconnues.

### Fin des travaux

A la fin des travaux, la zone de travail doit être entièrement nettoyée. Les déchets contenant des matériaux amiantés doivent être éliminés dans les règles de l'art.

### Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas d'hésitation ou de difficulté.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les instructions de travail sont strictement observées.
- Le port d'une combinaison à usage unique et d'un masque FFP3 est obligatoire en cas de travaux en contact avec des produits en fibrociment.
- Des méthodes libérant peu de poussière sont appliquées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation sur les chantiers en cours

Des travaux avec des matériaux amiantés doivent-ils être réalisés? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

### Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), réf. Suva 1796.f
- Dépliant «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante», réf. Suva 84024.f
- Factsheet «Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre», réf. Suva 33031.f



**1** Dans les ouvrages construits avant 1990, la présence d'amiante doit être vérifiée avant le début des travaux.



**2** Interdiction de casser, scier, percer ou meuler des plaques de fibrociment lors des travaux de déconstruction.



## Règle 10

Nous portons les équipements de protection individuelle.



## Règle 10

Nous portons les équipements de protection individuelle.

**Travailleur:** J'amène les équipements de protection individuelle requis au travail et je les porte.

**Supérieur:** Je m'assure que chacun reçoive, porte et entretienne les équipements de protection individuelle requis. Je les porte aussi.

## Méthode de formation

**Réfléchissez aux priorités que vous souhaitez fixer concernant les équipements de protection individuelle (EPI).**

### Rôle du supérieur

Donnez l'exemple: portez systématiquement le casque de protection et les EPI requis!

### EPI en parfait état

Chaque collaborateur doit utiliser les équipements de protection qui lui sont destinés (c.-à-d. ses propres lunettes, ses propres gants, etc.) et en assurer l'entretien. Si vous constatez des manques, profitez de l'occasion pour remettre à chaque collaborateur les EPI requis pour son travail.

Parlez des dangers et expliquez pourquoi il faut porter des EPI. Motivez et convainquez les collaborateurs: on porte des EPI pour sa propre protection.

### Responsable

Les EPI défectueux, usés ou non hygiéniques doivent être immédiatement remplacés. Indiquez le responsable à qui s'adresser.

### Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On porte systématiquement les EPI.
- Les EPI sont en parfait état.

Expliquez que le port d'EPI est obligatoire dans votre entreprise. Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

### Situation au poste de travail

Les EPI utilisés sont-ils en bon état? Y a-t-il des problèmes concernant le port d'EPI? Interrogez les collaborateurs. Préparez des réponses à donner en cas de réserves éventuelles.

### Publications complémentaires

Commande ou téléchargement gratuits de feuillets d'information, listes de contrôle, affiches, etc. sur le thème de la motivation et le port d'EPI: [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f) (mot-clé «EPI»)



1 Casque de protection



2 Lunettes de protection



3 Protecteurs d'ouïe



4 Protection des voies respiratoires



5 Chaussures de protection



6 Gants de protection



7 EPI contre les chutes

